

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 16/01/2016

A 9h00, Salle de la Mairie.

Les Conseillers Municipaux se sont réunis sur la convocation écrite du Maire, en date du 12/01/2016.

Etaient présents :

Jean-Pierre COYRET (Maire) ; Alain BERTHOLET (3^{ème} adjoint) ; Patrick GAILLARD (4^{ème} adjoint) ; Philippe ROSTAIN, Gérald CHENAVIER, Marinette PASQUALINI, Valérie BENZAADA, Philippe ROUSSEL, Yves FOUNAU, Carlo DAGHENA, Jean-Pierre TOURTET.

Etaient absents :

- Pascal COTTE (1^{er} adjoint) donne pouvoir à Alain BERTHOLET
- Claude FACHE, (2^{ème} adjoint) donne pouvoir à Philippe ROUSSEL
- Christelle ALLEMAND, donne pouvoir à Jean-Pierre COYRET
- Hervé COMBE donne pouvoir à Gérald CHENAVIER

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Approbation du PV du Conseil Municipal du 1^{er} Décembre 2015**
- 2. Décisions modificatives - Budget M14**
- 3. Indemnité de Conseil du Trésorier**
- 4. Modification tarif appartement communal**
- 5. Rétrocession lotissement Arnol à la Commune**
- 6. Droit d'accès aux documents communaux et protection du personnel**
- 7. Divers**

La séance est présidée par Monsieur le Maire.

Le secrétariat de séance est assuré par M. Patrick GAILLARD, sur proposition du Président de séance, acceptée par tous les présents.

Monsieur le Maire explique que l'ordre du jour n'a pas été publié pour ce conseil municipal, pour des raisons liées au maintien de l'ordre public. Le Maire explique avoir fait part de ses craintes aux forces de l'ordre.

Aussi, pour ces motifs, Monsieur le Maire propose que ce conseil municipal se tienne à huis clos. Un vote se fait à main levée : les membres du conseil municipal décident à l'unanimité que la séance se déroule à huis clos.

1/ Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 01/12/2015

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils ont des observations à formuler, le P.V. ayant été transmis avec la convocation.

Gérald CHENAVIER demande s'il y a eu une erreur quant à l'heure des vœux. En réalité il avait été décidé que les vœux se fassent à 15h30, mais les organisateurs ont souhaité que l'heure soit modifiée.

Le procès-verbal est adopté par tous les conseillers présents.

2/ Décisions modificatives - Budget M14

Monsieur le Maire propose de prendre 2 décisions modificatives sur le Budget 2015 de la Commune comme suit :

- La Trésorerie a indiqué qu'il manquait des crédits au chapitre 014 permettant de prendre en charge les 2 mandats FNGIR et FPIC. Les crédits disponibles à ce jour au 014 s'élèvent à 28.792 € alors que le montant cumulé des deux mandats est de 28.871 €. Il manque donc 79 €. Il est proposé d'abonder le chapitre 014 de 79 € en prenant cette même somme à l'article 6532 (chapitre 012)
- Il manque 1500 € au chapitre 011 (charges à caractère général), aussi il est proposé de prendre 1500 € à l'article 6451 (chapitre 012) pour abonder l'article 60612 (Energie et Electricité)

Les 2 décisions modificatives sont adoptées à l'unanimité.

3/ Indemnité de Conseil du Trésorier

Monsieur le Maire propose de verser une indemnité au receveur municipal pour ses prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, et d'accorder l'indemnité du conseil au taux de 100% pour cette année.

Il rappelle que la somme sera partagée en deux cette année, du fait du changement de Trésorier en cours d'année.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4/ Modification tarif appartement communal

Monsieur le Maire fait référence à la réunion de la Commission Travaux du 8 janvier dernier.

Philippe ROUSSEL rappelle que l'appartement communal situé au 1^{er} étage, va être loué à compter du 1^{er} février 2016 à Monsieur GARBIL Frédéric.

Après la visite de la Commission, et suite à la demande du futur locataire, différents petits travaux ont été réalisés : changement de l'évier, ajout de 3 rayonnants, changement du flexible de douche. Il est proposé d'ajouter une pièce en plus à l'appartement en mettant à disposition la bibliothèque inutilisée. Pour cela un bloc porte sera rajouté, afin de louer un appartement T4 (et non plus T3).

Yves FOUNAU propose de garder le meuble de la bibliothèque et propose de le démonter, à l'aide d'autres élus, et de le placer dans l'ancienne salle de classe du bâtiment communal. Cette proposition est validée par les membres présents.

Philippe ROUSSEL explique qu'un Diagnostic de Performance Energétique doit être réalisé avant de louer l'appartement, et informe que l'entreprise est venue sur place pour s'en occuper. Le repérage du plomb a aussi été réalisé. Une fois le compte-rendu reçu, le contrat de location pourra être établi.

Pour l'électricité, Monsieur BERTHOLET demande à ce qu'il y ait 2 compteurs électriques bien distincts : un pour l'appartement et un pour la Mairie.

Cette proposition est validée par les membres présents et une demande de devis doit être faite auprès d'un électricien.

Compte-tenu des travaux réalisés et de l'agrandissement de l'appartement, la Commission propose de modifier le tarif du loyer à 450 €/mois.

La délibération proposant de louer l'appartement du 1^{er} étage à 450 € / mois à compter du 1^{er} février 2016 est adoptée à l'unanimité.

Philippe ROUSSEL rappelle que la Directrice du SIVU Scolaire travaille dans un bureau ouvert, ce qui n'est pas toujours adapté, en particulier lorsqu'il y a des réunions dans la salle du conseil Municipal.

Il dit que lors de la Commission Travaux du 8 janvier il a été proposé de passer les bureaux du SIVU Scolaire dans le garage qui était loué avec l'appartement communal.

Pour ce faire, des travaux devront être réalisés.

Pour réduire les frais, Monsieur le Maire propose de réaliser la maîtrise d'œuvre lui-même. Certains élus proposent quant à eux de réaliser les travaux de finition, comme la peinture par exemple.

Tous les autres travaux devront être réalisés par des entreprises, et les propositions devront être négociées.

L'Agent Chargé des Fonctions d'Inspection de l'Hygiène et de la Sécurité devra être contacté afin de vérifier s'il est obligatoire d'installer des toilettes dans ce bureau.

Des devis devront être demandés, avec et sans toilettes.

Monsieur BERTHOLET fait part de son inquiétude quant au financement de ces travaux, et dit qu'il risque d'y avoir beaucoup de dépenses d'investissement au BP 2016.

Gérald CHENAVIER rappelle que la Commune de La Freissinouse supporte la cantine, la garderie.. et soulève la possibilité de demander à la Commune de Pelleautier de participer à ce projet. Monsieur le maire lui répond que c'est techniquement impossible, mais qu'en revanche la Commune de Pelleautier pourrait participer aux dépenses liées au mobilier, dans le cadre du BP du SIVU Scolaire.

5/ Rétrocession lotissement Arnol à la Commune

La visite du Lotissement Arnol ayant eu lieu, et les travaux étant conformes, il est décidé que le lotissement Arnol soit rétrocédé à la Commune.

Yves FOUNAU soulève la question de la hauteur tolérable (2mètres) pour les haies de bordure de route.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6/ Droit d'accès aux documents communaux et protection du personnel

Monsieur le Maire fait part des difficultés rencontrées par la Secrétaire de Mairie. Aussi, au vu de la fréquence et du volume des demandes, de la surcharge de travail du personnel, et afin de protéger son personnel, le conseil municipal décide que dorénavant, pour toute demande de documents, les personnes devront le faire par écrit. La transmission des documents administratifs sera traitée dans les délais légaux. Les documents remis seront envoyés en lettre recommandée avec accusé de réception.

La délibération fixant les règles du droit d'accès aux documents communaux est adoptée à l'unanimité.

De plus, Philippe ROUSSEL demande à ce que la secrétaire de Mairie suive une formation sur la prévention et la gestion des situations agressives.

6/ Divers

Monsieur le Maire regrette que le panneau de signalisation « Equipements obligatoires » au bas de la voie communale n°6 ait été démonté. Il a été reposé par les soins d'Yves FOUNAU.

Philippe ROSTAIN demande à ce qu'il soit prévu une dépense au BP 2016, pour faire réaliser un relevé topographique au Quartier Les Tarois - Barony, chemin A14.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10h30.

Signatures :